



## Association Les Amis de la Cité de l'espace (AACE)

### CONCOURS DE NOUVELLES 2019

#### REGLEMENT

##### **Article 1er : Objet**

L'Association les Amis de la Cité de l'espace à Toulouse organise, en 2019, son quatrième concours de nouvelles sur le thème de l'Espace.

Ce concours entièrement géré par Internet est destiné à des nouvelles de fiction en langue française. Tous les genres littéraires sont acceptés : romanesque, policier, fantastique sauf les textes à caractère historique ou autobiographique qui ne seront pas acceptés. Les textes seront inédits et ne peuvent avoir reçu d'autres prix.

Le jury sera attentif aux critères suivants : orthographe, originalité, qualité de l'écriture, respect du thème.

##### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous, à partir de 16 ans, à l'exception des membres du Jury et du Conseil d'Administration de l'Association Les Amis de la Cité de l'espace.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

##### **Article 3 : Inscription**

Le dépôt en ligne d'un bulletin d'inscription donnant les *nom, prénom, adresse postale, adresse mail* est fait à l'adresse mail du concours suivante :

[concours-2019@amis-cite-espace.org](mailto:concours-2019@amis-cite-espace.org)

Un accusé de réception donnant un n° de participant confirmera l'inscription.

Les inscriptions seront closes après le quatre-vingtième participant inscrit au concours et au plus tard le 15 juillet 2019.

#### **Article 4 : Présentation des textes**

Les textes comporteront un titre et seront rédigés au format A4.

La police utilisée doit être Times New Roman, taille 12 et l'interligne 1,5.

La taille de la nouvelle sera comprise entre 10 000 et 15 000 caractères (espaces compris).

Le fichier sera de préférence en format .docx ou .odt pour faciliter l'édition. Une copie PDF sera jointe obligatoirement.

Ce fichier ne devra contenir aucun élément permettant, d'une manière ou d'une autre, d'identifier l'auteur de la nouvelle.

La non observation de ces règles pourra entraîner l'exclusion du concours. Sera également exclu tout texte contenant des propos racistes, xénophobes, pornographiques ou diffamatoires.

#### **Article 5 : Envoi des textes**

Pour déposer la nouvelle, un courrier électronique sera envoyé dans les délais à l'adresse mail du concours.

L'objet du mail sera : LUNE 2019 CONCOURS NOUVELLES AMIS CITE ESPACE.

Il comportera :

1/ les renseignements identifiant l'auteur :

Nom et prénom, âge (pour les mineurs, avec autorisation parentale), adresse postale, adresse électronique, téléphone,  
Titre de la nouvelle jointe et éventuellement nom d'auteur choisi,  
comment avez-vous connu ce concours.

Et portera la mention rappelant les conditions de participation :

« J'accepte les termes du règlement du concours et j'atteste que la nouvelle que je vous adresse par ce courrier est originale, libre de droits, et que j'en suis l'auteur ».

2/ Le texte de la nouvelle présentée conformément à l'article 4 accompagnera le message en pièce jointe. Une seule nouvelle par auteur sera acceptée.



Toutes les personnes inscrites soumettant un texte conforme au règlement recevront, par courrier électronique, un accusé de réception ainsi qu'un diplôme souvenir attestant de leur participation.

### **Article 6 : Jury, lauréats et cérémonie de remise des prix**

Le Jury qui, après délibération, désignera les lauréats des prix parmi les nouvelles reçues, pourra comprendre des représentants du monde littéraire, de l'Education Nationale, de la Cité de l'espace, des Amis de la Cité de l'espace et des grands établissements spatiaux de Midi-Pyrénées. Le Jury sera nommé par le bureau de l'Association et ses décisions seront sans appel.

Les dix nouvelles jugées les meilleures seront distinguées. Parmi ces dix nouvelles, le Jury décernera trois Prix et accordera une Distinction aux autres lauréats. Selon la qualité des œuvres reçues, un prix Jeune (mineur) pourra être attribué.

### **Article 7 : Prix**

Les dix nouvelles distinguées seront publiées sur le site des Amis de la Cité de l'espace et d'autres sites partenaires. Ces publications seront placées sous licence Creative Commons CC-BY-NC-ND pour faciliter leur diffusion et préserver les droits des auteurs.

Les trois prix accordés sont des bons d'achat dans un établissement assurant la vente sur Internet. Les montants sont respectivement 300 €, 200 € et 100 €.

Les 7 autres auteurs ayant reçu une Distinction du Jury recevront un bon d'achat de 25 €.

Les lauréats restent propriétaires de leurs œuvres. Ils autorisent les organisateurs et leurs partenaires à publier leur texte sur support numérique ou sur support papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

### **Article 8 : Thème de la nouvelle : La Lune**

#### **« 20 juillet 69, un autre pas pour une autre Histoire »**

Le 20 juillet 69 Neil Armstrong entame sa descente de l'échelle pour poser le pied sur la Lune. Mais il se passe une chose totalement imprévue qui va faire basculer l'Histoire dans une direction qui n'est pas celle que nous connaissons. Une chose surprenante, heureuse, ou inquiétante, ou menaçante, ou encore drôle ou comique,

ou poétique (c'est votre imagination d'auteur qui le dira), racontez nous...

### **Article 9 : Calendrier**

Il se présente comme suit :

- \* 1<sup>er</sup> juin - début du concours et de l'enregistrement des inscriptions.
- \* 15 juillet - fin définitive des inscriptions si 80 non atteintes avant.
- \* 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre - réception des nouvelles à l'adresse AACE.

Fin novembre, les lauréats et tous les auteurs seront informés du palmarès.  
Courant décembre, les 10 nouvelles distinguées seront publiées sur le site AACE.

La remise des prix aura lieu à la Cité de l'espace à Toulouse dans le cadre de la Soirée des Prix AACE 2019 qui se tiendra le 9 décembre à partir de 18h00 en présence du jury et sera suivie d'une soirée conviviale. La présence des lauréats à la remise des prix (ou celle d'un représentant de leur choix) est vivement souhaitée.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise à me photographier, fixer, reproduire et à communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la manifestation de remise des Prix.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association des Amis de la Cité de l'espace, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre ...

L'Association des Amis de la Cité de l'espace s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.



Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

### **Article 11 : Informatique, fichiers et libertés**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès des Sociétés Organisatrices.

### **Article 12 : Conditions générales**

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

L'interprétation de ce règlement est de la seule compétence de l'Association organisatrice. Cette Association se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, voire d'annuler le concours. Elle en informera les participants, sans que ce fait puisse engager une quelconque responsabilité.

**Pour toute question, se référer à l'article 3**